

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2019

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures
Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE

OPTION : CONSTRUCTION ET BÂTIMENT

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 97 pages (dont 2 annexes) et 3 plans.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...
- ♦ Pour les dessins, schémas, cartes et plans, l'utilisation d'une autre couleur que le bleu ou le noir ainsi que l'utilisation de crayons de couleur, feutres, crayon de papier sont autorisées.

Vous êtes recruté(e) en tant qu'ingénieur territorial, en qualité de chargé(e) d'opération au sein de la direction du patrimoine bâti d'INGEVILLE (150 000 habitants), ville centre d'une métropole récemment créée (INGEMETRO), composée de vingt autres communes pour un total de près de 300 000 habitants.

En tant que maître d'ouvrage, INGEVILLE a décidé de lancer les études préalables d'une opération d'aménagement et de rénovation d'un important complexe sportif et d'un parc urbain et de loisirs, un des projets majeurs pour son territoire. À vocation éducative, ludique et sportive, celui-ci doit faire l'objet d'une lourde requalification afin d'être à la hauteur des attentes des habitants et usagers, des nouvelles pratiques urbaines, pour améliorer la qualité de vie, l'image du territoire et le rendre plus attractif et ce, dans un objectif de développement durable et de coûts maîtrisés.

Pour y parvenir, il vous est demandé de présenter à votre direction générale, sous couvert de la directrice du patrimoine bâti, l'ensemble des démarches nécessaires relatives à ce projet de requalification du complexe sportif et du parc urbain et de loisirs, en vue de la présentation lors d'un prochain conseil municipal pour validation de la faisabilité de l'opération.

À l'aide des annexes, votre direction générale vous demande de répondre aux questions suivantes :

Question 1 (2 points)

Vous décrirez au moyen d'une note d'information à destination du conseil municipal, les composantes du projet et les différents enjeux et objectifs.

Vous préciserez les dispositions concernant :

- les installations existantes et les activités pratiquées,
- les attendus du projet en matière de requalification des installations et du cadre de vie, de prise en compte des contraintes environnementales,
- les acteurs concernés par le projet dans le cadre de son élaboration,
- les prestataires qu'il y aura lieu de réunir et les procédures pour mener à bien l'étude de faisabilité.

Question 2 (4 points)

Le projet prévoit l'ouverture du site sur le quartier, la réorganisation du complexe en pôles lisibles et fonctionnels pour les différentes pratiques, la modernisation de l'ensemble des installations et des équipements, en inscrivant ces derniers dans la pérennité en termes d'investissement, dans l'efficacité en matière d'exploitation.

Le maître d'ouvrage souhaite, pour l'aménagement du site et pour les futurs bâtiments :

- mettre en place une démarche de développement durable ;
- optimiser le fonctionnement et la maintenance ;
- rationaliser le stationnement et la circulation à l'intérieur du site.

Au moyen d'une fiche technique n°1 synthétique à rédiger sur votre copie, vous décrirez les principes fonctionnels du projet permettant de constituer le cahier des charges de la mission à confier à un programmiste.

Question 3 (2 points)

Compte tenu de l'importance du projet, le maître d'ouvrage a décidé de s'adjointre les services d'une Société d'Économie Mixte (SEM) dont il est actionnaire et de lui confier une mission de conduite d'opérations.

Vous préciserez, au moyen d'une fiche technique n°2 à rédiger sur votre copie, la nature, la procédure et l'étendue de la commande qui lui sera confiée.

Question 4 (2 points)

La maîtrise d'œuvre sera désignée par concours européen en vue de la sélection de 5 équipes admises à concourir. Ces équipes devront fournir une esquisse du projet. Vous décrirez, au moyen d'une fiche technique n°3 à rédiger sur votre copie, les étapes essentielles de l'organisation de ce concours assorties de délais.

Question 5 (4 points)

Le projet prévoit la démolition de bâtiments présents sur le terrain d'entreprise.

- Vous décrirez, dans une note succincte les bâtiments et activités concernés et préciserez les étapes préalables aux travaux de démolition. (2 points)
- Vous établirez le planning général de l'opération ainsi que la décomposition du coût global de l'opération à partir du budget prévu de 35 000 000 €(valeur juin 2019). (2 points)

Question 6 (4 points)

En fonction des dispositions précédemment proposées, vous testerez la faisabilité du programme de construction sur l'emprise du terrain dédiée sur la base du plan 3. Cette faisabilité fera apparaître les éléments suivants :

- l'emprise des pôles « athlétisme de compétition », « tennis », « pratiques libres », « associatif et sportif » et « parc urbain et ludique »,
- l'emprise du parcours sportif et des aires de stationnement en aérien,
- la matérialisation des accès et dessertes du projet,
- la figuration des espaces à protéger,
- le phasage des travaux et les justifications de celui-ci.

Question 7 (2 points)

La participation des associations, des usagers et des habitants pendant toute la durée de l'opération est cruciale pour une bonne appropriation de l'opération de requalification et d'aménagement qui verra une fermeture totale et assez longue des installations.

Vous proposerez des dispositifs de concertation permettant d'y parvenir concrètement.